

# Tableau de bord conjoncturel du bassin de Brest du premier semestre 2019

Juillet 2019 – N° 13

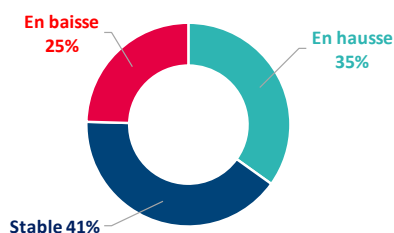
Au 1<sup>er</sup> semestre 2019, les indicateurs d'activité des entreprises du bassin de Brest restent bien orientés. Au niveau régional, l'évolution de la conjoncture économique est également plus favorable, après une fin d'année 2018 en léger recul. L'emploi salarié devrait se maintenir, de même que l'investissement. Le niveau de rentabilité se redresse.

Les perspectives exprimées par les chefs d'entreprises sur les six prochains mois sont optimistes.

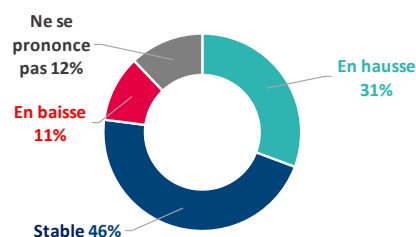
Parmi les 2 270 chefs d'entreprises ayant répondu à l'enquête régionale, ils sont 324 à diriger au moins un établissement localisé dans le bassin de Brest. Les données ont été redressées pour garantir la représentativité des secteurs d'activités et des tailles d'entreprises.

## Chiffre d'affaires toujours bien orienté

Evolution du chiffre d'affaires  
depuis janvier 2019



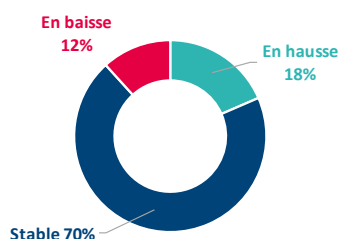
Perspectives de chiffre d'affaires  
pour les 6 prochains mois



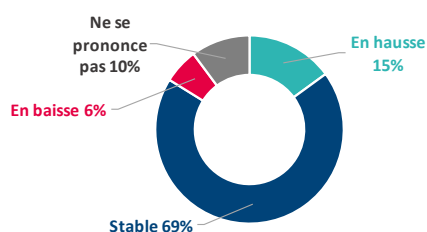
Depuis début 2017, l'évolution du chiffre d'affaires reste bien orientée. Au 1<sup>er</sup> semestre 2019, le solde d'opinion<sup>1</sup> demeure positif, mais a reculé de 2 points. Les perspectives sont nettement plus favorables que celles annoncées en janvier 2019. La part des chefs d'entreprises déclarant une hausse de leur chiffre d'affaires pour les six prochains mois est en progression de 14 points par rapport au semestre précédent.

## Effectifs majoritairement stables, mais moins de recrutements

Evolution des effectifs depuis janvier 2019



Perspectives de recrutements  
pour les 6 prochains mois

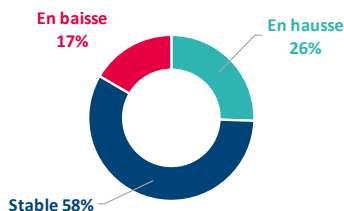


Les chefs d'entreprises interrogés restent prudents : 70 % d'entre eux souhaitent maintenir leurs effectifs salariés, soit + 6 points. La part des intentions d'embauches a reculé de 11 points. Les perspectives de recrutements sont proches de celles annoncées début 2019 : un niveau d'effectifs majoritairement stable et un solde d'opinion quasi-identique (+ 9 %).

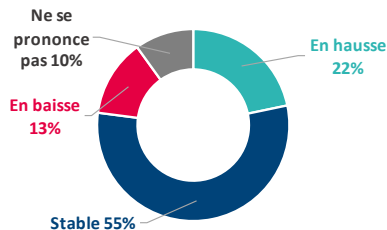
<sup>1</sup> Différence entre la part à la hausse et la part à la baisse

## Des investisseurs prudents

Evolution des investissements depuis janvier 2019



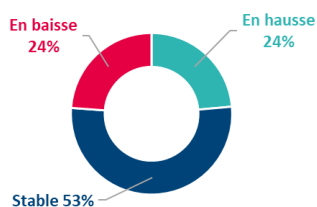
Perspectives d'investissements pour les 6 prochains mois



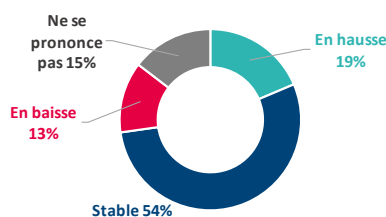
En matière d'investissements, le solde d'opinion est égal au semestre précédent (+ 9 %). Près de 6 répondants sur 10 souhaitent stabiliser leurs investissements. Les prévisions sont identiques à celles annoncées début 2019 : majoritairement stables, avec un solde d'opinion positif (+ 9 %).

## Rentabilité mieux orientée

Evolution de la rentabilité depuis janvier 2019



Perspectives de rentabilité pour les 6 prochains mois

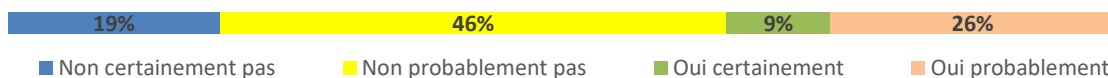


Au 1<sup>er</sup> semestre 2019, le solde d'opinion s'améliore, passant du négatif (- 5 %) à l'équilibre. Les prévisions sont plus optimistes que celles exprimées début 2019. La part de chefs d'entreprises prévoyant une hausse de leur rentabilité s'est accrue de 6 points, contre -7 points pour ceux envisageant une baisse. Le taux d'incertitude a augmenté de 4 points.

## Question d'actualité sur les nouvelles mesures relatives à l'apprentissage et à la formation individuelle

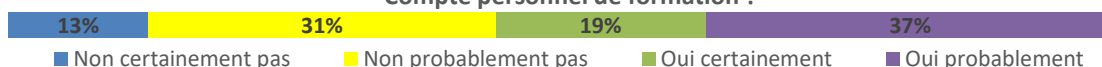
La loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel a été votée en septembre 2018, induisant un nombre significatif de changements pour les individus et les entreprises. En matière d'apprentissage, avec cette loi, les entreprises pourront embaucher des apprentis tout au long de l'année, au lieu des quatre premiers mois de l'année scolaire. Par ailleurs, l'apprentissage sera accessible jusqu'à 30 ans (contre 26 ans actuellement). Pour 65 % des dirigeants d'entreprises interrogés, ces mesures ne les inciteront probablement pas, voire certainement pas à recruter des collaborateurs en apprentissage.

Ces évolutions vous inciteront-elles à recruter des collaborateurs en apprentissage ?



Le Compte personnel de formation (CPF) sera dorénavant valorisé en euros, et non plus en heures. Il lui sera aussi ajouté un volet "transition professionnelle" qui remplacera l'ancien Congé individuel de formation (CIF). Chaque collaborateur disposera ainsi de 500 € (800€ pour les personnes sans qualification) par an, avec un plafond de 5 000 € (8 000 € pour les personnes sans qualification). 56 % des chefs d'entreprises prévoient de communiquer probablement, voire certainement auprès de leurs collaborateurs sur le nouveau CPF.

Avez-vous prévu de communiquer auprès de vos collaborateurs sur le nouveau Compte personnel de formation ?



## Contacts :

CCIMBO Brest – tel. 02 98 00 38 00 - [eric.stephan@bretagne-ouest.cci.bzh](mailto:eric.stephan@bretagne-ouest.cci.bzh) – <http://www.bretagne-ouest.cci.bzh/>  
ADEUPa Brest Bretagne – tel. 02 98 33 51 72 – [contact@adeupa-brest.fr](mailto:contact@adeupa-brest.fr) – [www.adeupa-brest.fr](http://www.adeupa-brest.fr)